

Atelier de consultation nationale sur la mesure du travail décent



INDICATEURS DU TRAVAIL DECENT

Niamey, 9-11 août 2011

Honoré Toro Djerma
Spécialiste statistiques du travail
EAT/BP Dakar (djerma@ilo.org)

Plan de Présentation

- 
- ☐ **Stabilité et sécurité au travail**
 - ☐ **Sécurité du milieu du travail**
 - ☐ **Sécurité sociale**
 - ☐ **Dialogue social et représentation des travailleurs et des employeurs**

6. Stabilité et sécurité du travail

M - Proportion des travailleurs dans les emplois précaires (S) (Taux des travailleurs précaires)

Définition	Travailleurs occasionnels, saisonniers, et temporaires, en % de la population de 15 ans et plus actuellement employée
Méthode de calcul	$\text{TTP (\%)} = \frac{\text{Total des travailleurs occasionnels, saisonniers, et temporaires}}{\text{Nombre total d'actifs occupés}} \times 100$ TTP : Taux de travailleurs précaires
Sources De données	RGPH, enquêtes emploi, autres enquêtes auprès des ménages, enquêtes secteur informel

6. Stabilité et sécurité du travail

A – Effectifs et salaires des travailleurs occasionnels/journaliers (S)

Définition	Il s'agit de deux indicateurs à analyser ensemble : (i) Effectif des travailleurs occasionnels/journaliers et (ii) les salaires des travailleurs occasionnels/journaliers.
Méthode de calcul	ETOJ = Nombre total des personnes employées qui sont classées comme travailleurs occasionnels ou journaliers Total des salaires réels des travailleurs occasionnels ou journalier à l'heure, semaine ou mois $\text{STOCJ} = \frac{\text{Total des salaires réels des travailleurs occasionnels ou journalier à l'heure, semaine ou mois}}{\text{Effectifs total des travailleurs occasionnels ou journaliers}} \times 100$ STOCJ = salaires des travailleurs occasionnels/ journaliers
Sources de données	RGPH, enquêtes emploi, autres enquêtes auprès des ménages, enquêtes secteur informel

8. Sécurité du milieu de travail

M –Taux de lésions (accidents, maladies) professionnelles mortelles

Définition	Le taux fréquence de lésion professionnel mortelles est défini comme le nombre de nouveaux cas de lésions professionnelles mortelles pendant la période de référence par rapport au nombre total d'heures effectuées par les travailleurs du groupe de référence pendant la période de référence.
Méthode de calcul	$\text{TLPM} = \frac{\text{Nombre de nouveaux cas de lésions professionnelles mortelles}}{\text{Nombre total d'heures travaillées par les travailleurs}} \times 1\,000\,000$ $\text{TLPM} = \text{Taux de lésions professionnelles mortelles}$
Sources de données	Enquêtes entreprises/établissements, Sources administratives

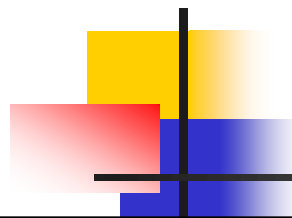
8. Sécurité du milieu de travail

A – Taux de lésions (accidents, maladies) professionnelles non mortelles

Définition	Le taux fréquence de lésion professionnel non mortelles est défini comme le nombre de nouveaux cas de lésions professionnelles non mortelles pendant la période de référence par rapport au nombre total d'heures effectuées par les travailleurs du groupe de référence pendant la période de référence. Cas de lésion professionnelle: cas d'un seul travailleur victime d'une lésion professionnelle résultant d'un seul accident du travail. $\text{TLPNM} = (\text{Nombre de nouveaux cas de lésions professionnelles non mortelles} \div \text{Nombre total d'heures travaillées par les travailleurs}) \times 1.000.000$
Méthode de calcul	$\text{TLPNM} = \frac{\text{Nombre de nouveaux cas de lésions professionnelles non mortelles}}{\text{Nombre total d'heures travaillées par les travailleurs}} \times 1\,000\,000$ TLPNM = Taux de lésions professionnelles non mortelles

8. Sécurité du milieu de travail

M –Taux de lésions (accidents, maladies) professionnelles non mortelles



Sources de données	Enquêtes entreprises/établissements, Sources administratives
--------------------	--

8. Sécurité du milieu de travail

A – Temps perdu du fait de lésions professionnelles

Définition	Il se réfère au nombre total de temps perdus du fait d'une lésion professionnelle au cours d'une période t donnée
Méthode de calcul	$TTPLP = \text{somme des heures perdues du fait de lésions professionnelles au cours d'une période t donnée}$ $TTPLP = \text{Temps perdu du fait de lésions professionnelles}$
Sources de données	Enquêtes entreprises/établissements, Sources administratives

8. Sécurité du milieu de travail

A – Inspection du travail (nombre d'inspecteurs du travail pour 10 000 salariés)/nombre de médecins du travail pour 10 000 salariés

Définition	Inspection du travail: Il se réfère au nombre d'inspecteurs de travail pour 10 000. Nombre de médecins du travail se réfère au nombre de médecins du travail pour 10 000 salariés.
Méthode de calcul	$\text{NIT (pour 10 000 salariés)} = \frac{\text{Nombre d'inspecteurs du travail}}{\text{Nombre total de salariés}} \times 10\,000$ $\text{NMT (pour 10 000 salariés)} = \frac{\text{Nombre de médecins du travail}}{\text{Nombre total de salariés}} \times 10\,000$
Sources de données	Enquêtes entreprises/établissements, Sources administratives

9. Sécurité sociale

M – Pourcentage de la population de 65 ans au moins (à l'âge de la retraite) bénéficiant d'une pension (S)

Définition	Cet indicateur se réfère au pourcentage de la population âgée de 65 ans et plus (à l'âge de la retraite et plus) bénéficiant d'une pension de la population totale de même groupe d'âge.
Méthode de calcul	$\text{PPBP (\%)} = \frac{\text{Nombre de personnes à l'âge de la retraite et plus bénéficiant d'une pension}}{\text{Nombre total de personnes à l'âge de la retraite et plus}} \times 100$
Sources de données	Enquêtes emploi Enquêtes entreprises/établissements, Sources administratives

9. Sécurité sociale

A – Pourcentage de la population ayant accès à des soins de santé (de base) (**S**)

Définition	Cet indicateur se réfère au pourcentage de la population ayant accès à des soins de santé de base de la population totale
Méthode de calcul	$\text{PPASSB (\%)} = \frac{\text{Nombre de personnes bénéficiant de soins de santé de base}}{\text{Population totale}} \times 100$ PPASSB = Pourcentage de la population ayant accès à des soins de santé (de base)
Sources de données	Enquêtes emploi, enquêtes entreprises/établissements, sources administratives

9. Sécurité sociale

A – Dépenses de soins de santé non directement acquittées par les ménages

Définition	Cet indicateur est utilisé comme un proxy d'un accès abordable aux soins de santé. Le pourcentage du total des dépenses de santé (publics et privés) non financés par les ménages privés "out-of-pocket" paiements est approximativement équivalente à la proportion des dépenses de santé totales (publiques et privées) dans le pays couverts soit par les administrations publiques ou par pré-cotisé à l'assurance privée, par les employeurs ou les ONG
Méthode de calcul	$\text{DSSNDACM} = \frac{\text{Total des dépenses de soins de santé} - \text{les paiements directs}}{\text{Total des dépenses en soins de santé}} \times 100$
Sources de données	Sources administratives

9. Sécurité sociale

A – Pourcentage de la population ayant accès à des soins de santé (de base) (**S**)

Définition	Cet indicateur se réfère à la population ayant accès à des soins de santé de base
Méthode de calcul	$\text{PPASSB (\%)} = \frac{\text{Nombre de personnes bénéficiant de soins de santé de base}}{\text{Population totale}} \times 100$ PPASSB = Pourcentage de la population ayant accès à des soins de santé (de base)
Sources de données	Enquêtes emploi, enquêtes entreprises/établissements, sources administratives

10. Dialogue Social et représentation des travailleurs et des employeurs

M – Taux de syndicalisation (S)

Définition	Cet indicateur se réfère à la proportion de la main d'œuvre affiliée à une organisation syndicale. Cet indicateur fournit une mesure indirecte de la représentation syndicale et la force
Méthode de calcul	Il peut être calculé de trois manières différentes: $\text{TS (\%)} = \frac{\text{Nombre de travailleurs syndiqués}}{\text{Nombre total de travailleurs}} \times 100$ $\text{Taux net de densité (\%)} = \frac{\text{Nbre total des membres des organisations syndicales dans l'emploi}}{\text{Nombre total des employés}} \times 100$ $\text{Taux de densité ajusté (\%)} = \frac{\text{Nbre total des membres des organisations syndicales dans l'emploi} - \text{groupe inéligible}}{\text{Nombre total des employés} - \text{groupe inéligible}} \times 100$

10. Dialogue Social et représentation des travailleurs et des employeurs

M – Taux de syndicalisation (S)

Sources de données	Enquête emploi, sources administratives
--------------------	---

10. Dialogue Social et représentation des travailleurs et des employeurs

M – Entreprises affiliées à une organisation d'employeurs [taux]

Définition	Cet indicateur se réfère à la proportion des entreprises affiliée à une organisation d'employeurs
Méthode de calcul	$TA (\%) = \frac{\text{Nombre d'entreprises affiliées}}{\text{Nombre total des entreprises}} \times 100$
Sources de données	Enquêtes entreprises/établissements, sources administratives

10. Dialogue Social et représentation des travailleurs et des employeurs

M – Taux de couverture de la négociation collectives

Définition	Cet indicateur fournit une mesure de la portée des conventions collectives. De cette façon, il peut aider à évaluer et surveiller les progrès des relations industrielles.
Méthode de calcul	$\text{Taux de couverture ajusté (TCA) (\%)} = \frac{\text{Nombre d'employés rémunérés avec des Conditions par une convention collective}}{\text{Nombre total d'employés}} \times 100$
Sources de données	Sources administratives

10. Dialogue Social et représentation des travailleurs et des employeurs

M – Indicateur des principes et droits fondamentaux au travail (liberté syndicale et négociation collective)

Définition	Doit être mis au point par le DSTAT
Méthode de calcul	
Sources de données	

10. Dialogue Social et représentation des travailleurs et des employeurs

- Sécurité sociale
- Dialogue social et représentation des travailleurs et des employeurs

Grèves et lock-out/taux de journées non effectuées

Définition	Problèmes d'interprétation, travaux en cours
Méthode de calcul	
Sources de données	



Je vous remercie